NOUS CONTACTER

VOS AGENTS GÉNÉRAUX D'ASSURANCE EXCLUSIFS AXA FRANCE
EI BOULAY, LEMELLE
64 RUE DE PARIS
77140 NEMOURS
01 64 28 08 76
@ agence.blnemours@axa.fr
N° ORIAS 22005644;07010828
orias.fr

Assurance et Banque

SOC MECALOC
6 RUE DE LA TREATTE
95310 ST OUEN L AUMONE

AUR 231

LE 6 JUIN 2024

VOTRE CERTIFICAT

Pour les véhicules non immatriculés, le certificat d'assurance ci-dessous doit être apposé sur votre véhicule

(décret n° 85 879 du 22 août 1985)

CERTIFICAT D'ASSURANCE
de votre DAUDIN

Chère Madame, cher Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous remettre le certificat d'assurance de votre véhicule.

Si ce véhicule est immatriculé, ce « Mémo véhicule Assuré » constitue une présomption d'assurance pendant 15 jours suivant la date de prise d'effet de la police.

Si ce véhicule est non immatriculé, ce document constitue votre justificatif d'assurance et sa vignette doit être apposée sur votre véhicule.

Ce document est à conserver avec les papiers du véhicule. Il peut vous être demandé en cas de contrôle et vous permet de circuler à l'étranger (hors union européenne) en tant que carte de circulation internationale, durant la période de validité indiquée sur sa vignette.

Avec toute notre attention,

Pour l'assureur, par délégation
Vos Agents Généraux AXA France

1B0751-240606

CERTIFICAT D'ASSURANCE

du	au
01/07/2024	30/07/2025

Identification
BJ-070-FV

N° 7166436104

XA FRANCE IARD

8. VALIDITE TERRITORIALE :

- Cette carte est valable pour les pays dont la case n'est pas rayée (pour information complémentaire consulter www.cobx.org).

- Dans chaque pays visité, le Bureau de ce pays garantit, pour ce qui a trait à l'utilisation du véhicule décrit ici, la couverture d'assurance conformément aux lois de ce pays relatives à l'obligation d'assurance.

Pour l'identification du Bureau approprié, voir au verso.

REF 595066 03 2004

P3 P35D08L509807

Déclarer un sinistre :
EI BOULAY, LEMELLE
tél. : 01 64 28 08 76

* CATEGORIE DE VEHICULES - (CODE)

A.AUTOMOBILE B.MOTOCYCLE C.CAMION OU TRACTEUR D.CYCLE A MOTEUR AUXILIAIRE E.AUTOBUS OU AUTOCAR F.REMORQUE G.AUTRES

1. INTERNATIONAL MOTOR INSURANCE CARD
1. CARTE INTERNATIONALE D'ASSURANCE AUTOMOBILE

2. EMISE AVEC L'AUTORISATION DU BUREAU CENTRAL FRANCAIS

3. VALABLE

DU Jour Mois Année	AU Jour Mois Année
01 07 2024	30 07 2025

(Ces deux dates comprises)

4. Code pays / Code assureur / Numéro
7166436104
F943

5. N° d'immatriculation (ou à défaut) N° du châssis ou N° du moteur
BJ-070-FV

6. Catégorie* F

7. marque du véhicule DAUDIN

8. Validité territoriale (voir également ci-contre):

A	B	BG	CY(**)	CZ	D	DK	E	EST	F	FIN	GR	H	HR	I	IRL
IS	L	LT	LV	M	N	NL	P	PL	RO	S	SK	SLO	CH	AL	AND
AZ(**)	BIH	~~BY~~	~~IR~~	MA	MD	MK	MNE	~~RUS~~	SRB(**)	TN	TR	UA	UK		

(**) La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour l'Azerbaïdjan, Chypre et la Serbie est limitée aux parties géographiques des dits pays qui sont sous le contrôle des gouvernements respectifs. Pour plus d'informations, veuillez consulter http://gc-territorial-validity.cobx.org

9. Nom et adresse du souscripteur du contrat d'assurance (ou de l'utilisateur du véhicule).

SOC MECALOC
6 RUE DE LA TREATTE
95310 ST OUEN L AUMONE

10. Cette carte a été délivrée par
AXA FRANCE IARD
313, TERRASSES DE L'ARCHE
92727 NANTERRE CEDEX

11. Signature de l'assureur